

**Bulletin d'inscription « Jardin en Fête »**  
**Dimanche 15 mai 2016 de 10h à 18h00**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail .....

Je participe au troc  Plantes  Culture

Besoins : .....m linéaire

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte le présent règlement.

A ....., le .....

Signature

Inscription avec règlement signé  
à renvoyer ou à déposer à la Base de loisirs du Val du Riot  
Bureau d'accueil - Rue Ampère – 59540 CAUDRY  
**Au plus tard le 30 avril 2016**

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter la base de loisirs au 03 27 85 65 39 ou Monsieur Delmaire au 03 27 85 01 40



**L'inscription préalable au troc plantes (comme au troc « Culture ») est possible mais pas obligatoire (selon l'espace nécessaire).**

**Règlement de la manifestation**

La participation aux trocs est totalement gratuite.  
Les exposants pourront s'installer dans la Base de Loisirs à partir de 9h00. Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'organisation en cas de perte, vol, détérioration, etc... des produits exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls.  
Les produits non échangés ne pourront être laissés sur place, sous peine de poursuite.  
Les véhicules sont interdits sur les emplacements.  
Nous demandons aux exposants de respecter l'environnement du lieu de la manifestation et de nettoyer leur emplacement au moment du départ.

**POUR RAPPEL :**

Le troc est une action écologique, économique et solidaire **basé uniquement sur les échanges**.  
C'est l'occasion d'échanger vos végétaux (plants, graines et boutures,...) mais aussi vos livres ou CD et de partager votre passion entre amateurs. Il est ouvert à tous (personne individuelle, association, école, centre de loisirs, ..) à l'exclusion des professionnels. Les mineurs devront être dûment autorisés.  
Aucun commerce ni aucune transaction commerciale n'est autorisée entre les parties sous peine d'exclusion.  
Les organisateurs fournissent un abri aux troqueurs (chapiteau) ainsi que des tables pour exposer leurs végétaux.  
Les plantes dont la multiplication est protégée ne doivent pas faire partie de l'échange. Aucun produit phytosanitaire ou spécialité commerciale ne sera admis, aucune publicité commerciale ne pourra être faite.